

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **CARAKOL***

de la société **KOLLANT SPA**
enregistrées sous les n°2013-1838 et 2018-1564

La demande n°2013-1838 devient sans objet.

L'autorisation de mise sur le marché (n°2030430) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit **CARAKOL** devient second nom commercial du produit de référence **WARIOR EXTRA**.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CARAKOL
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	KOLLANT SPA VIA TRIESTE 49/53, 35121 PADOVA ITALIE
Formulation	Appât sur grains (AB)
Contenant	5 % - métaldéhyde
Numéro d'intrant	2030430
Numéro d'AMM	2030430
Fonction	Molluscicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Sans délais
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	6 mois à compter de la date de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 10 JUIL. 2018

Le Directeur Général

Roger GENET